



Cosne sur Loire, le 10 juin 2009

Dès 2007, Paragon choisit de s'engager dans la voie du développement durable en adhérant au Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies. Cet engagement a été renforcé par l'adoption d'une politique de développement durable visant à affirmer notre volonté de promouvoir et respecter tant l'éthique environnementale que l'éthique sociale et économique.

Les efforts déployés par Paragon pour réduire ses impacts sur l'environnement ont été récompensés en 2008 par l'obtention du label Imprim'Vert®.

C'est pourquoi, je renouvelle aujourd'hui, avec force et conviction mon engagement aux dix principes du Pacte Mondial, et fait part avec cette première communication sur le progrès des bonnes pratiques que nous avons mises en œuvre.

Yves VETELE

**Principe n°7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement**Axe 1 : Elimination des produits cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction

Paragon Transaction a réalisé un état des lieux de l'ensemble des produits chimiques utilisés sur le site de production.

10 produits pour lesquels un risque cancérigène, mutagène ou de toxicité pour la reproduction est avéré ou suspecté ont été identifiés. Les 3 produits pour lesquels le risque était avéré ont été immédiatement supprimés.

Pour les 7 autres produits pour lesquels le risque était uniquement suspecté, Paragon Transaction a décidé, en application du principe de précaution, de mettre en place une démarche visant à les éliminer. La concertation entre les équipes de Paragon Transaction et les fournisseurs a permis de supprimer 4 de ces produits par un changement de formulation ou en mettant à disposition un produit de substitution.

Des mesures de prévention (restriction des cas d'utilisation, mise à disposition d'équipement de protection...) ont été mises en place afin de protéger les salariés susceptibles d'utiliser les 3 produits restants, pour lesquels aucune solution de remplacement n'a été trouvée à ce jour.

Toutefois, Paragon Transaction reste en recherche permanente avec ses fournisseurs dans le but de déterminer des solutions de substitution. L'objectif à terme, pour Paragon Transaction, est de ne plus utiliser aucun produit présentant un risque cancérigène, mutagène ou de toxicité pour la reproduction et plus généralement, de tendre à diminuer la dangerosité globale de l'ensemble des produits.

Axe 2 : Approbation des nouveaux produits chimiques

Une structure d'approbation préalable par les services sécurité et environnement de tout nouveau produit chimique, avant son utilisation dans l'entreprise, a été mise en place.

Ce processus permet d'interdire toute introduction de produit jugé trop dangereux soit pour la santé et la sécurité soit pour l'environnement, avant même que des essais aient été réalisés pour valider l'efficacité du produit.

Les critères définis impliquent ainsi l'interdiction :

- Des produits toxiques
- Des produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, que le risque soit avéré ou uniquement suspecté
- D'un produit chimique plus dangereux que le produit qu'il doit remplacer.

**Principe n°8 : Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement**Axe 1 : Réduction des matières premières/ des emballages

Paragon Transaction travaille, par le déploiement de revues de conception et d'industrialisation, à la diminution de la quantité de matière utilisée.

A titre d'exemple, la largeur des bandes caroll (bandes perforées présentes de chaque côté du papier pour l'entraînement de celui-ci dans les systèmes d'assemblage et de finition ainsi que dans les imprimantes des clients) a été réduite sur certaines commandes afin de diminuer la quantité de papier nécessaire à la réalisation de celles-ci. Pour d'autres commandes il a été décidé de réaliser la fabrication en double bande (production simultanée de deux imprimés dans la largeur d'une bobine) limitant ainsi la gâche.

De ce fait, 22 tonnes de papier ont été économisées lors de la réalisation d'imprimés postaux.

De même, le travail sur la standardisation des produits permet également de réduire les besoins en papier pour assurer la production (standardisation des formats des pochettes de dépôt d'espèces...).

Axe 2 : Prévention des risques de pollution des sols

Afin de prévenir la pollution des sols, Paragon sécurise le stockage des liquides et déchets dangereux en :

- Privilégiant le stockage des solvants dans un local spécifique placé entièrement sur rétention, les quantités de produit disponibles en machine sont ainsi réduites et placées dans des bidons de sécurité. A titre d'exemple : la totalité des produits de nettoyage des encres est ainsi placée dès la livraison dans le local 'produits chimiques' et les approvisionneurs n'apportent dans l'atelier que les quantités réellement nécessaires en fonction de la charge des machines et du type d'encre utilisé.
- Mettant à disposition des conteneurs dédiés étanches pour les emballages et chiffons souillés (bacs pleins et sacs en plastiques renforcés pour la récupération des pots d'encres, conteneurs spécifiques pour les chiffons souillés,...). De ce fait l'ensemble des rotatives sont équipées de bacs à chiffons souillés et de poubelles spécifiques pour les pots d'encre.
- Mettant en place dans les ateliers des rétentions adaptées au stockage des liquides à risque (additifs de mouillage, huile, ...). A ce jour environ 40% des points de stockage de liquides sont équipés de rétention. L'objectif pour l'année 2009 est de mettre en place des bacs de rétention aux différents points de stockage des colles.

Axe 3 : Retraitement des eaux utilisées pour la production

Paragon Transaction génère des eaux usées du fait de son activité de production (eaux de mouillage, lavage des bacs de colle, ...). Afin de ne pas rejeter ces eaux souillées directement en station d'épuration, Paragon Transaction a investi en 2008 pour l'installation d'une cuve permettant de récupérer les eaux usées industrielles. Ces eaux sont ensuite pompées deux fois par semaine afin d'être retraitées.

En 5 mois, 212 tonnes d'eaux souillées par des résidus d'encre et de colle ont ainsi été retraitées.

#### Axe 4 : Gestion responsable des forêts

En tant qu'imprimeur, la principale matière première utilisée par Paragon Transaction est le papier. Or, plusieurs millions d'hectares de forêt disparaissent chaque année. Paragon Transaction est sensible à cette problématique, et privilégie, lorsque c'est possible l'utilisation de papier fabriqué à partir de bois provenant de forêt gérées de façon responsable, en particulier celles disposant d'un label PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) ou FSC (Forest Stewardship Council).

Afin de garantir à ses clients la traçabilité des papiers issus de forêts gérées de façon responsable, Paragon Transaction lance en 2009 une démarche visant à faire certifier sa chaîne de contrôle.

### **Principe n°9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.**

#### Axe 1 : Utilisation d'encres traditionnelles

L'utilisation d'encres U.V. permet d'améliorer la productivité car la technologie employée assure un séchage plus rapide de l'encre. Cependant, l'utilisation de sècheurs U.V. augmente significativement la consommation énergétique de la ligne de production (la mise en service des sècheurs UV augmente de près de 50% les besoins énergétiques de la ligne de production).

C'est pourquoi, Paragon Transaction privilégie, lorsque c'est possible, l'utilisation d'encres traditionnelles ne nécessitant pas le fonctionnement des sècheurs U.V.

#### Axe 2 : Création de produits biodégradables

Paragon Transaction est en recherche constante afin de développer des produits plus respectueux de l'environnement.

Dans cette optique, Paragon Transaction a mis au point une nouvelle forme de pochette de dépôt d'espèce utilisant un film totalement biodégradable en remplacement du film plastique. Ce film biodégradable est de plus fabriqué à partir d'une ressource renouvelable (acide polylactique).

La production de ce nouveau type de pochettes a démarré en mars 2009, avec la mise en circulation de près de 500 000 exemplaires de pochettes biodégradables.